



SYNDICAT CGT
BASE INTERMARCHE
Rochefort-sur-Nenon

REUNION CSE
Novembre 2020
La CGT vous informe

FORMATION PROFESSIONNELLE

Vous avez jusqu'à fin décembre 2020 pour inscrire sur votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**, le solde de vos **heures acquises au 31 décembre 2014 au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation)** après ces heures seront perdues. Normalement lors de votre entretien individuel, votre manager a dû vous donner l'information. Pour ouvrir votre CPF, il faut se connecter au site internet : www.moncompteformation.gouv.fr, muni de votre numéro d'assuré social.



N'hésitez pas à vous rapprocher de la Direction si vous avez des problèmes pour vous connecter sur ce compte ou pour votre solde de DIF.

Après l'ouverture de votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**, vous pourrez voir vos droits acquis tout au long de votre vie professionnelle et les formations qui peuvent être financées par le CPF. Vous pouvez avec votre CPF par exemple, valider vos acquis de l'expérience (VAE), faire un bilan de compétences, faire des formations pour créer ou reprendre une entreprise, financer votre formation au permis de conduire léger et/ou lourd. Vous pouvez aussi passer des certifications professionnelles...

PLAN DE FORMATION PREVISIONNEL 2021

Lors de la dernière réunion de CSE, la Direction a présenté le plan de formation prévisionnel pour 2021.

Nous rappelons que sur la prochaine base mixte, il faudra 60 agents logistiques, 6 techniciens de maintenances, 2 ordonnanceurs, plus de conducteurs routiers, si à ce jour vous n'avez pas la formation requise pour ces métiers, **grâce à la formation professionnelle vous pouvez y accéder. Pensez lors de votre Entretien Professionnel à demander les formations que vous souhaitez ou faites un courrier demandant une formation.** Selon la formation demandée, elle sera financée par l'entreprise ou par votre CPF.

Pour info, l'argent dont vous disposez sur votre CPF vous appartient, vous avez le pouvoir d'en disposer comme vous le voulez pour vous former, il peut être utilisé en cofinancement avec votre employeur pour une formation mais vous êtes le seul décideur de cette utilisation.

FORMATEURS OCCASIONNELS

ATTENTION : Vous avez droit à une prime de 50€ par mois quel que soit le nombre de personnes formées et à condition de former au moins une personne dans le mois, cela vous est dû le mois suivant et non en fin d'année. Pensez à vérifier vos feuilles de paie tous les mois car suite aux questions des élus CGT, nous avons appris que l'information n'étant pas forcément remontée au service RH !

MY PEOPLE DOC

Ce site : www.mypeopledoc.com est utile pour aller consulter vos feuilles de paies.

Il est très important de vous rendre sur ce site chaque mois afin de contrôler votre salaire.

POINT COVID

Restez vigilant, le virus est toujours présent.

Changez de masques toutes les quatre heures, ils sont fournis par la Direction, il suffit de se rapprocher PAS TROP PRES de son chef d'équipe ou de service.

Lavez-vous les mains régulièrement et surtout respectez la distanciation.



INTERESSEMENT

A fin octobre, l'intéressement est de **9.25%**. **Si en fin d'année, il est de ce même taux, nous aurons le plus gros intéressement jamais eu sur Rochefort** soit plus d'un mois de salaire mais pour cela il faut faire attention aux absences de courte durée, avec des absences non justifiées nous pouvons perdre 200 euros.

NOUVEAU BUREAU DU CSEE

Suite à la démission du trésorier du fait de son départ prochain en retraite, le bureau du CSEE est

Mme Déry : secrétaire

Mme Schatz : trésorière et secrétaire adjointe

M Histel : Trésorier adjoint

CHEQUE K'DOLE

Cette année suite à la crise sanitaire, le CSE a dû à son grand regret annuler le loto, les sorties et le spectacle de Noël que les enfants attendaient avec impatience.

Pour compenser tout cela, les élus du CSE ont décidé à **titre exceptionnel** d'offrir à chaque salarié CDD, CDI embauché au **15 septembre et présent dans l'effectif au 15 novembre 2020**

un chéquier de 140 € au lieu de 100 € que vous pourrez utiliser dans plus de 150 enseignes sur Dole et pendant une année.

Ces chèques K'DOLE seront à retirer au CSE pendant les permanences de ce JEUDI et VENDREDI en échange d'une simple signature.

